ANNEXE 26
N° 484

URBANISME
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Réf. Dossier : 170/2026

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est Madame Hadzija **Dedusaj**
demeurant rue de la Croix Jurlet 134 à 4040 Herstal

Le terrain concerné est situé rue de la Croix Jurlet 134 à 4040 Herstal
et cadastré division 1, section C, n° 93 K 6.

Le projet consiste en la régularisation d'une maison unifamiliale :

- Démolition d'un garage existant : Suppression de la structure actuelle en vue de libérer l'espace au sol ;
- Construction d'un carport : Aménagement d'un nouvel abri ouvert pour voiture à la place et à côté de l'ancien garage ;
- Régularisation de la couverture de terrasse : Mise en conformité du toit de la terrasse situé au 1er étage, sur la façade arrière ;
- Régularisation de la pose d'un escalier : Mise en conformité de l'escalier permettant d'accéder à cette terrasse ;
- Régularisation de l'ouverture de baies : percements et modifications structurelles effectués dans des murs porteurs à l'intérieur ;
- Régularisation de l'agrandissement du WC : transformation intérieure du WC pour créer une salle de douche ;
- Pose d'une isolation sur crépi : Modification de l'enveloppe extérieure du bâtiment par l'ajout d'un isolant thermique recouvert d'un crépi en façade arrière.

et présente les caractéristiques suivantes :

- Demande de permis impliquant une ou plusieurs dérogations au plan de secteur et un ou plusieurs écarts au schéma de développement communal, à savoir :
 - Démolition d'un garage existant, construction d'un carport, régularisation de la couverture de terrasse, régularisation de la pose d'un escalier, régularisation de l'ouverture de baies, régularisation de l'agrandissement du WC et pose d'une isolation sur crépi sur la façade arrière en zone d'activité économique industrielle ;

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article D.IV.40, alinéas 2 et 3 du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté durant la période de l'enquête **uniquement sur rendez-vous** (ville@herstal.be ou 04 256 83 13) à l'adresse suivante : place Jean Jaurès 45 à 4040 Herstal (Service cadre de vie - Urbanisme) :

- Les jours ouvrables de 9h à 12h et de 13h30 à 16h. Le vendredi de 9h à 12h uniquement ;
- Le mardi jusqu'à 20 heures ;

Lorsque la consultation a lieu le mardi après 16h, la personne souhaitant consulter le dossier prend rendez-vous au plus tard 24 heures à l'avance, auprès du service administratif des travaux (04 256 83 42).

L'enquête publique est ouverte le 2 novembre 2026 et clôturée le 17 novembre 2026.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- Par courrier ordinaire à l'adresse suivante : place Jean Jaurès 45 à 4040 Herstal ;
- Par courrier électronique à l'adresse suivante : ville@herstal.be
- Remises au bureau de l'accueil du Centre administratif « La Ruche » place Jean Jaurès 45 à 4040 Herstal.

L'enveloppe ou le courrier électronique portera la mention : Permis d'urbanisme n° 170/2026.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du service administratif des travaux ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le 17 novembre 2026 à 15h, au Centre administratif « La Ruche », service administratif des travaux.

La personne chargée de donner des explications sur le projet est Madame Sandra **Fusella**, Architecte, dont le bureau se trouve à 4040 Herstal, place Jean Jaurès 45.

Herstal, le 23 octobre 2026

NB : Nos bureaux sont fermés le 2 novembre 2026 et le 11 novembre 2026.

Par le Collège,

La Directrice générale f.f., Le Bourgmestre,